

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1212 portant annulation de celle n° 1196 du 9 octobre 1946.

n° 1212

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date de publication
9 octobre 1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — La décision n° 1196 du 9 octobre 1946 est annulée. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par ordrel'administrateur des colonies chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes